

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2021

Convocation en date du 23 juin 2021.

Nombre en exercice : 23

Etaient présents : 18

Absents excusés : 5

Secrétaire de Séance : Joël BAGOT

Lecture du procès-verbal du 25 mai 2021. Adopté à l'unanimité.

1) RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE – Commune Le TEILLEUL :

Rapporteur : Monsieur Fabien BOUZIN

Objet du marché :

Rénovation et extension de la salle socio-culturelle – Commune Le Teilleul

Résultat d'analyse des offres :

Lots attribués – Conseil Municipal du 25 mai 2021 :

- Lot n°1 Gros œuvre : Entreprise BATI ECO à St Etienne en Cogles (35) pour un montant ht de 53 520,49 € ht.
- Lot n°3 Menuiseries extérieures : Entreprise LOUISE à LA COULONCHE (61) pour un montant ht de 14 182,14 € ht.
- Lot n°5 Chauffage/Ventilation : Entreprise DOUBLET à Poilley (50) pour un montant ht de 80 600 € ht.

Pour les lots non pourvus, lot 2 Charpente bois/Couverture bac acier ; lot 4 Electricité, consultation de plusieurs entreprises, remise des offres le 23 juin 2021, aucune réponse.

Affaire reportée.

2) ESTIMATION POUR L'AMENAGEMENT EX-LIBRAIRIE « 13 rue Beauregard » COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Présentation de l'estimation de l'architecte :

Superficie totale : 266 m2.

- Clos et couvert de l'ensemble de l'immeuble : 275 000 € ht

- Rez-de-chaussée : Commerces bien-être et laverie : 118 000 € ht ; superficie : 95,27 m2.

- Logement 1^{er} étage et comble : 122 000 € ht ; superficie : 170,85 m2.

- Coût des travaux : 515 000 € ht

Budgétisé 2021, travaux : 353 982 € ht

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (17 voix pour, 1 abstention) :

- Arrête le programme de travaux, comme suit :
 - En tranche ferme pour le clos-couvert de l'ensemble de l'immeuble + rez de chaussée (commerce autour du bien-être et laverie).
 - En tranche optionnelle à 1 an : 1^{er} étage et combles (logements) pour des motifs financiers. La tranche optionnelle sera affermée en fonction du résultat d'appel d'offres et des aides financières obtenues.
- Fixe les loyers commerciaux :
 - Commerce autour du Bien-être : les 6 premiers mois : 250 € par mois puis, 350 € par mois.
 - Laverie : 120 € par mois.
- Opte pour l'assujettissement à la TVA pour la partie commerciale.
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces administratives relatives à ces décisions.

Observations sur les loyers :

- Proposition de Monsieur Emmanuel MAERTENS de réaliser un rendement à 3%.
- Prise en compte des loyers pratiqués sur la commune et les communes environnantes.
- L'assujettissement à la TVA pour la partie commerciale permettra à la collectivité de récupérer la TVA sur les travaux.
- La réduction des loyers les premiers mois pour aider à l'installation.

Etape et déroulement de la procédure : dépôt des dossiers de subvention en juillet 2021 avec estimation de l'architecte ; Avant-Projet définitif en juillet 2021 et dépôt de l'autorisation de travaux soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ; dossier consultation des entreprises en septembre-décembre ; début des travaux décembre 2021 et fin travaux décembre 2022.

3) ESTIMATION DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES RUES
ANNEXES COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :
Rapporteur : Véronique KUNKEL

Présentation de l'estimation de l'architecte :

Place Haute de l'hôtel de ville Le Teilleul : 151 200 € ttc
Place Basse de l'hôtel de ville Le Teilleul : 106 800 € ttc
Aménagement Rue des Potiers et rue du Marché Le Teilleul : 158 400 € ttc
Aménagement Rue de Bas et Route du Tertre Le Teilleul : 88 800 € ttc
Aménagement Rue de l'Eglise Le Teilleul : 81 600 € ttc.
Total : 574 800 € ttc.
Divers 13% : 74 724 € ttc.
Total de l'opération : 649 524 € ttc.
Enveloppe budgétaire prévue : 500 000 € ttc.

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, définit le programme de travaux comme suit :

- En tranche ferme : Place Haute de l'hôtel de ville Le Teilleul ; Place Basse de l'hôtel de ville Le Teilleul ; Aménagement Rue de l'Eglise Le Teilleul.
- En tranche optionnelle : Aménagement Rue des Potiers et rue du Marché Le Teilleul. La tranche optionnelle sera affermie en fonction du résultat d'appel d'offres et des aides financières obtenues.
- Plus-tard : Aménagement Rue de Bas et Route du Tertre Le Teilleul.

Etape et déroulement de la procédure : Dossier à présenter à l'architecte des bâtiments de France puis aux riverains.

Observation : L'aménagement des rues de Bas et du Tertre pourra être intégré dans un programme de voirie.

4) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A DES FINS COMMERCIALES – EXONERATION DE LA REDEVANCE EN 2021 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

En raison de la crise sanitaire,

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, exonère les commerçants concernés pour l'année 2021 du paiement de la redevance pour occupation temporaire.

5) DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX :

Rapporteurs : Emmanuel MAERTENS ; Joël BOULET ; Fabien BOUZIN..

Sujets reportés à la demande d'un conseiller afin d'intégrer un autre chemin situé au village St Patrice Commune déléguée du Teilleul.

Les chemins ruraux concernés par cette affaire et qui ne sont plus affectés à l'usage du public :

- Chemin rural lieu-dit « Le Bisson » Commune déléguée d'Heussé. Demande d'acquisition par Monsieur POULTER de la partie du chemin située entre ses propriétés parcelles section 245 ZK 37 ; 39 ; 55 ; 38 ; 56 ; 40.
- Chemin rural lieu-dit « le Bois Badon » Commune déléguée du Teilleul. Demande d'acquisition de Monsieur LEBIGOT Daniel de la partie du chemin située face à sa propriété section ZX 41.
- Chemin rural lieu-dit « Les Loges » Commune déléguée de Ste Marie du Bois. Demande d'acquisition de Monsieur MENARD Alain d'une partie du chemin située le long des parcelles section 508 ZE 11 ; 41 ; 42.

6) AMENAGEMENT DU CARREFOUR AVEC LES RD 32 ET RD 134 (intersection Rue St Patrice/Rue de la Pierre Blanche/Rue du Tertre/Rue Beauregard/Rue Ferre des Ferris) - Commune déléguée du Teilleul :

Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

La commune du Teilleul prévoit de réaliser une opération d'aménagement du carrefour entre les RD 32 et RD 134 (intersection Rue St Patrice/Rue de la Pierre Blanche/Rue du Tertre/Rue Beauregard/Rue Ferre des Ferris) dans l'agglomération de la commune déléguée du Teilleul pour sécuriser les lieux.

Cet aménagement concerne le calibrage de la chaussée de la RD 32 à une largeur de 6 m, la réfection des trottoirs ainsi que le changement de régime de priorité.

Ces travaux d'aménagement doivent être réalisés conjointement avec le Département en ce qui concerne les travaux sur chaussée.

Proposition d'une convention par le Département pour définir les modalités de réalisation et de financement des prestations de géomètre pour la réalisation du levé topographique.

La convention stipule, notamment :

Les modalités financières : Le Département et la commune participent chacun à hauteur de 50% du coût de la prestation du géomètre.

Le montant de cette prestation s'élève à 2 090 € ht, soit 1045 € ht pour chaque partie.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la démarche.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention précitée fixant les modalités de réalisation et de financement des prestations de géomètre pour la réalisation du levé topographique.

7) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS
« ROUTE DE FERRIERES » - COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – FICHE
MODIFICATIVE DE TRAVAUX :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

Avenant aux marchés travaux pour la construction de 2 logements « Route de Ferrières »
Commune déléguée du Teilleul :

- A la demande du maître d'ouvrage, la commune, il a été demandé à l'entreprise MONGODIN titulaire du lot 1 Terrassement/VRD de :
Modifier la quantité du tapis géotextile,
Modifier la quantité de canalisation EU,
Ne pas réaliser les travaux en plus-value pour la tranchée et réfection de chaussée.
Soit économie de 2 448.10 € ht.

Décision du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la fiche modificative de l'entreprise : MONGODIN du Teilleul susdite et autorisent Mme le Maire à signer cette fiche modificative de travaux.

8) AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR Mme Maud
THIERRY POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VEAUX DE BOUCHERIE ET
LA MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE – SIEGE DE L'EXPLOITATION
AGRICOLE : « Le Bas Longuève » au TEILLEUL :

Rapporteur : Joël BOULET

Cet avis concerne le dossier de demande d'enregistrement, présentée par Mme Maud THIERRY dont le siège de l'exploitation agricole est situé « Le Bas Longuève » au Teilleul, pour porter l'exploitation d'un élevage de veaux de boucherie de 338 à 612 animaux aux-

lieux dits « Le Bas Longuève » et « Le Bois Badon », activité figurant à la nomenclature des installations classées soumises à enregistrement et mettre à jour le plan d'épandage.

La consultation du public se déroulera du lundi 28 juin 2021 au lundi 26 juillet 2021 inclus, en mairie du Teilleul où le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté chaque semaine, pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Emet un avis favorable.

9) DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION GORRON DANSE :

Rapporteur : KUNKEL Véronique

Votants : 17 : un conseiller intéressé.

Mme le Maire donne connaissance d'une demande de subvention en date du 11 mai 2021 de l'Association Gorrion Danse pour 6 licenciés, soit 180 €.

Subvention versée en 2020 : 60 €.

Habituellement, la collectivité accorde une subvention de 30 € par licenciés.

Proposition des Maires-Adjointes : En raison de la crise sanitaire, et, vu que le tissu associatif a peu fonctionné : Reconduire la subvention de l'année 2020, soit 60 €.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le versement d'une subvention pour l'année 2021 à l'association Gorrion Danse et fixe le montant à 60 €.

10) ADMISSION EN NON VALEUR :

Madame le Maire fait part que le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés, soit :

- la somme de 501,23 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le jeudi 22 juillet 2021 à 20 h 30.
- Réunion Maires Adjointes : le jeudi 8 juillet 2021 de 13 h à 14 heures.

- Aménagement des abords de la Salle Socio-Culturelle (entre la Rue des écoles et la Salle Socio-culturelle – ancien plateau scolaire) : Démarrage des travaux : fin août. En raison de la réalisation d'un Pumptrack (environ 1 000 m²) sur le petit terrain de football, il est décidé de ne pas donner suite au Skate-Park, soit une économie d'environ : 21 000 € ht. Cette zone sera engazonnée pour une éventuelle structure fitness.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance des concessions ci-après dans les cimetières :
Concession cinquantenaire le 20 mai 2021 : MONTECOT Annick.
Concession trentenaire le 20 mai 2021 : DENIS Elisabeth.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a déposé le permis de démolir pour l'ex forge, situé Rue du Docteur Mallon, parcelle cadastrée AB 699 commune déléguée du Teilleul.
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a signé l'avenant au lot assurance multirisques pour une prime annuelle de 10 623.90 € à compter du 1^{er} janvier 2021 suite aux modalités de révision prévues au cahier des charges, et l'évolution de 5%.
- Annonce de la soirée déconfinement le 9 juillet.
- Repas des aînés avec les communes du Teilleul, Husson, Ferrières, Ste Marie du Bois le 11 septembre.
- Elections Régionales et Départementales : Point sur la distribution de la propagande.
- Point sur l'acquisition des terrains dans la zone d'activités de la Pommeraie (biens Crochet). La commune a fait sa proposition d'achat à la Safer le 4 mai 2021 sans nouvelle à ce jour.

Séance levée à 22 heures 40.